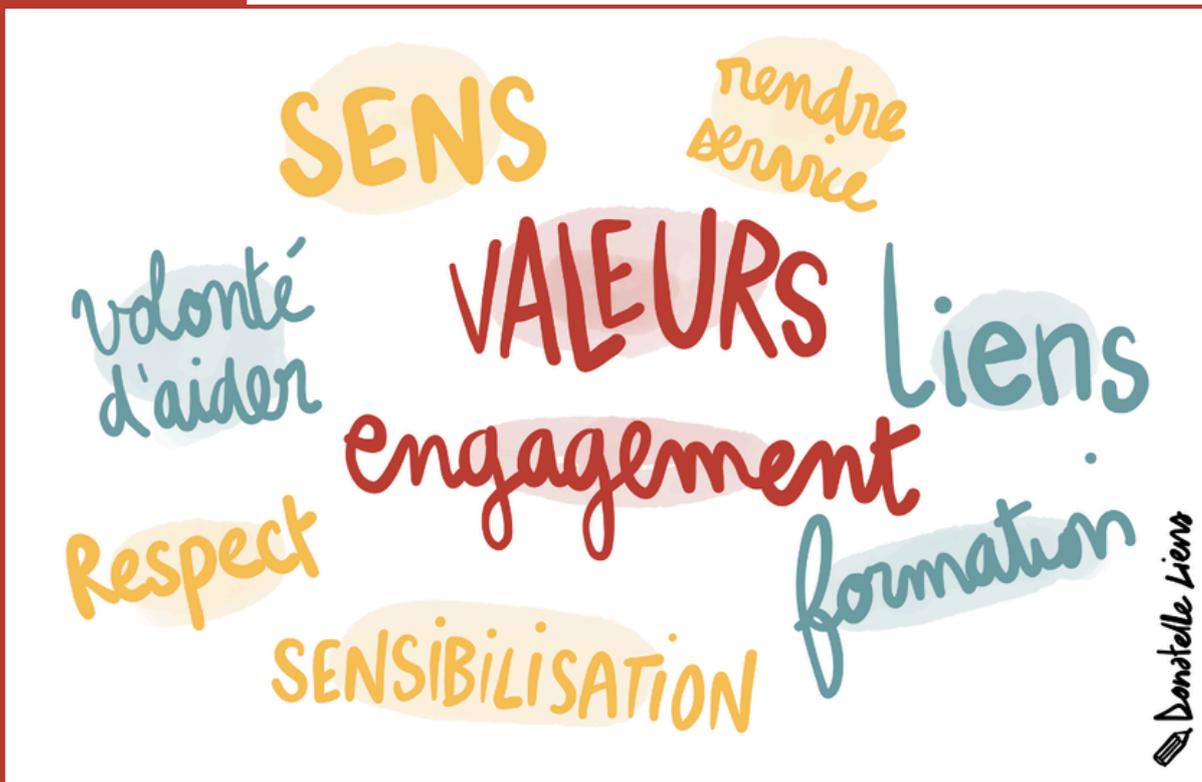


ASSISES NATIONALES DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE SERVICES À LA PERSONNE



PLAIDOYER DE LA FESP POUR LES SERVICES
À LA PERSONNE :
LA STABILITÉ POUR ALLER VERS PLUS
D'EMPLOIS ET DE COHÉSION SOCIALE



LES SERVICES À LA PERSONNE, UNE RÉUSSITE ET UNE FIERTÉ FRANÇAISE

L'ouverture des services à la personne aux entreprises s'est réalisée de manière très progressive, sous la forme, dans un premier temps, de réduction d'impôt pour le recours aux services à la personne.

Rédigée avec la participation active de dirigeants d'entreprises regroupés dans le Syndicat des entreprises de Services à la Personne (SESP) créé en 1995, afin de permettre aux entreprises d'exercer ces métiers dans un cadre réglementaire favorable à leur développement et de lutter contre le travail dissimulé, qui constituait alors le véritable fléau des services à la personne, la loi de juillet 2005 relative au développement des services à la personne a supprimé le dernier déséquilibre existant en ouvrant le secteur des SAP aux entreprises.

Dans la continuité du SESP la Fédération du Service à la personne (FESP) était créée en 2006. Elle représente depuis lors l'ensemble des acteurs, prestataires, mandataires mises à disposition, dans l'optique de continuer à œuvrer résolument pour la qualité et la professionnalisation du secteur.

Du fait de l'intervention de cette loi, un nouveau marché a émergé, des entreprises sont apparues, une concurrence stimulante s'est développée, les dirigeants d'entreprise pouvant enfin investir, innover contribuer à la croissance économique. De leur côté les consommateurs ont pu dès lors bénéficier d'une véritable qualité de service.

Les petits boulots ont alors fait place à de vrais métiers valorisés et valorisants, avec des parcours de professionnalisation, des salaires plus élevés que la moyenne à niveau de diplôme comparable, des perspectives de promotion au sein de groupes présents sur tout le territoire.

Entretien de la maison, cours particuliers, jardinage, garde d'enfants, aide au quotidien... ce sont autant d'activités essentielles à la vie de tous, des activités qui apportent de la sécurité, de la solidarité et de la cohésion. Ce sont aussi des emplois, des hommes et des femmes qui font le choix de l'emploi à domicile et des particuliers qui bénéficient ainsi de leurs services. Ces métiers de l'humain, sont au cœur de la vie quotidienne de 4 millions de familles Françaises. Cette tendance peut encore sensiblement progresser en rendant les SAP accessibles à un nombre toujours croissant de ménages, comme peuvent le constater dès à présent de nombreuses entreprises, du fait de l'introduction de l'avance immédiate du crédit d'impôt, dont la FESP est à l'origine.

LES SERVICES À LA PERSONNE, UNE RÉUSSITE ET UNE FIERTÉ FRANÇAISE

Grâce à ces métiers, les Français peuvent aujourd'hui concilier leur vie familiale et vie professionnelle grâce à des services de garde d'enfants et d'entretien de la maison de qualité, nos aînés peuvent rester plus longtemps à leur domicile en sécurité accompagnés par des personnels qualifiés, nos enfants bénéficient de soutien scolaire de qualité pour réussir à l'école et mieux s'orienter. Notre vie quotidienne se simplifie et s'améliore.

Cette amélioration a trouvé sa pleine illustration dans la mise en place du crédit d'impôt instantané en 2022 (C2I), imaginé par les acteurs privés et mis en œuvre avec les pouvoirs publics. De très nombreux emplois sont en train d'émerger en lien avec ce dispositif, contribuant à la lutte contre le chômage. Le travail au noir recule très significativement, les services se démocratisent et se diffusent sur tout le territoire y compris dans les localités les plus reculées.

Les services à la personne deviennent accessibles au plus grand nombre, à plus de famille.

Les services à la personne sont devenus l'un des piliers de notre pacte social. Ce secteur incarne à la fois la vitalité économique, l'émancipation par le travail, l'égalité des chances.

C'est la raison pour laquelle la FESP entend lutter vigoureusement contre toutes les formes de fraudes, qui représentent une grave menace pour le pacte social, en lien avec les pouvoirs publics.

Avec 1,3 million de salariés, 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 4 % de l'emploi salarié, 7% de l'emploi marchand, 1,1 % du PIB, il est au cœur de notre quotidien : garde d'enfants, soutien aux personnes âgées, entretien du cadre de vie, accompagnement scolaire... Mais il est bien plus que cela : il libère du temps aux actifs, favorise l'emploi déclaré, participe à l'insertion sociale, maintient nos aînés à domicile, crée de la valeur dans les territoires, y compris les plus fragiles.

Le secteur des services à la personne est prêt. Prêt à former, à embaucher, à innover. Prêt à relever les défis sociaux, territoriaux, démographiques que la France affronte.

Mais il ne pourra le faire qu'à une condition : un engagement clair, stable et durable de l'État, sous la forme d'un pacte de confiance pour construire l'avenir.

UN PACTE DE CONFIANCE POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est un pacte de confiance, équilibré et exigeant. Un pacte fondé sur trois piliers :

- La stabilité fiscale, pour lutter efficacement contre le travail dissimulé et professionnaliser durablement les métiers ;
- La refondation des modèles économiques de l'autonomie et de la petite enfance en accueil collectif, pour garantir leur viabilité et leur accessibilité ;
- Une politique active d'attractivité et d'inclusion, pour faire des SAP un secteur d'avenir, capable d'absorber, d'accompagner et de valoriser les parcours professionnels de demain.

La stabilité fiscale : la condition indispensable au développement du secteur et à la lutte contre le travail dissimulé

LA STABILITÉ FISCALE EST LA CONDITION DE LA TRANSPARENCE, DE LA QUALITÉ, ET DE LA CONFIANCE

Depuis vingt ans, grâce à des outils simples et puissants, le crédit d'impôt, l'avance immédiate, les taux de TVA réduits, la France a progressivement sorti de l'ombre des centaines de milliers d'heures de travail non déclarées. Cette lutte contre le travail dissimulé constitue depuis sa création un combat permanent de la FESP.

Le résultat est tangible : des prestations mieux encadrées, des droits ouverts pour les salariés, une visibilité accrue pour les ménages, et surtout, des entreprises qui ont recruté, formé et professionnalisé des personnes jusque-là invisibles.

Car lutter contre le travail au noir, ce n'est pas seulement récupérer des recettes fiscales. C'est organiser un secteur autour de la qualité, de la professionnalisation, et de l'exigence. C'est permettre aux employeurs d'investir dans la formation de leurs salariés, de les faire monter en compétence, d'offrir une vraie perspective de carrière.

Et nous savons que c'est la qualité du service rendu qui garantit, au quotidien, la confiance des familles et des bénéficiaires. La FESP est, et sera toujours, intransigeante sur ce point : professionnaliser les métiers, c'est protéger les publics les plus vulnérables, et c'est offrir à chaque intervenant la reconnaissance qu'il mérite.

Cet engagement et ce soutien de l'état, ne constitue une charge pour les finances publiques. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en tenant compte des 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuels du secteur, c'est plus de 8 milliards d'euros qui reviennent chaque année dans les caisses publiques. Le bilan économique des dépenses et des recettes des finances publiques liées au secteur des services à la personne est largement positif : « 3,78 milliards d'euros d'impact total avec 1,48 € de retour sur investissement pour chaque euro investi. D'importants gisements de recettes fiscales pourraient ainsi être générés par le seul effet de la stabilité fiscale.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui à l'État de sécuriser, pour les dix prochaines années, les piliers fiscaux du secteur :

- le crédit d'impôt à 50 % pour tous les ménages
- le maintien des taux réduits de TVA
- l'extension et la généralisation de l'avance immédiate

Cette stabilité constitue la condition sine qua non pour permettre au secteur de remplir ses missions qui sont de recruter, former, et garantir au quotidien la qualité d'un service à la personne éthique et professionnel.

AUTONOMIE ET PETITE ENFANCE EN ACCUEIL COLLECTIF : REPENSER LES MODÈLES POUR BÂTIR UNE NOUVELLE ÉQUATION

Dans l'aide à domicile comme dans l'accueil collectif des enfants, les crèches et micro-crèches, le constat est sans appel : le modèle actuel ne tient plus.

Depuis des années, les acteurs du secteur alertent : les tarifs publics sont en décalage profond avec la réalité économique des prestations. Les pouvoirs publics délèguent aux entreprises des missions d'intérêt général : accompagner le grand âge, accueillir les jeunes enfants, tout en les faisant opérer sous des contraintes financières intenable.

Ce paradoxe a un coût : des structures privées au bord de la rupture, alors qu'elles assurent près de 50 % des heures prestées dans ces secteurs.

Nous n'entendons pas plus longtemps faire semblant. Nous devons dire la vérité : les modèles actuels sont à bout de souffle, et il est de la responsabilité collective de les repenser.

Repenser, cela veut dire évaluer les coûts véritables du service rendu, sans les sous-estimer. Cela veut dire bâtir une nouvelle équation entre financement public, reste à charge pour les familles, et viabilité des entreprises.

La FESP souhaite engager cette réflexion dès maintenant, avec l'ensemble des parties prenantes, les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, les collectivités... Non pas pour réclamer davantage, mais pour construire mieux. Non pas pour défendre un statut quo, mais pour innover dans l'équilibre entre solidarité nationale et efficacité économique.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté claire : ne pas attendre l'effondrement pour agir. Ne pas gérer la pénurie, mais préparer l'avenir.

UN SECTEUR D'AVENIR : ATTIRER, RECONNAÎTRE, LEVER LES FREINS AU TRAVAIL

Comme de nombreux autres domaines d'activité, celui des services à la personne fait face à des défis majeurs, notamment la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et les attentes des consommateurs toujours plus fortes en matière de qualité, de rapidité et de personnalisation. Rendre les services à la personne attractifs constitue donc un impératif pour le devenir du secteur. C'est la condition de leur survie et de leur développement.

Ce secteur représente l'une des plus grandes réserves d'emplois non délocalisables du pays. Des métiers utiles, dans laquelle la dimension humaine est essentielle, ancrés dans la réalité des territoires. Des métiers d'engagement et de lien, accessibles sans diplôme, offrant de réelles perspectives de carrières.

L'introduction de l'Intelligence Artificielle (IA) ouvre à cet égard des perspectives intéressantes pour améliorer l'efficacité des services, faciliter le travail des intervenants, et répondre aux besoins des bénéficiaires de manière plus personnalisée et efficace.

Dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, les services à la personne peuvent constituer une formidable opportunité professionnelle pour des milliers de personnes : salariés en reconversion, jeunes en recherche de vocation, de seniors sortis de leur premier emploi...

La FESP veut changer l'image du secteur, avec une ambition claire : valoriser les compétences, offrir des parcours qualifiants, reconnaître l'engagement, construire des passerelles entre les métiers, s'appuyer sur la mixité pour rompre avec les stéréotypes de genre et revaloriser l'ensemble des fonctions.

C'est pourquoi la FESP se propose de lancer une campagne nationale de valorisation des métiers, de prendre des initiatives favorisant la mixité, de construire un programme de formation et d'inclusion, orienté vers les publics éloignés de l'emploi, les personnes en situation de handicap, les allocataires du RSA, les jeunes sans qualification.

Mais il faut aller plus loin. Même lorsque l'emploi est là, le travail n'est pas toujours accessible. Aujourd'hui encore, de nombreux salariés restent à temps partiel non par choix, mais parce qu'un passage à temps plein signifie une perte nette de revenus, du fait des effets de seuils dans les aides sociales et des coûts indirects.

Il est temps d'ouvrir un débat de fond sur ces freins au travail, en lien avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Il faut construire des dispositifs incitatifs, intelligents, progressifs, pour que travailler plus soit enfin un vrai gain, et non un piège.

La FESP engagera ce chantier, avec méthode et ambition.

LE PACTE DE CONFIANCE

Le secteur des services à la personne est prêt. Prêt à former, à embaucher, à innover. Prêt à relever les défis sociaux, territoriaux, démographiques que la France affronte, en concluant un pacte de confiance avec l'État pour construire l'avenir. Ce pacte doit être fondé sur trois piliers :

- La stabilité fiscale, pour lutter efficacement contre le travail dissimulé et professionnaliser durablement les métiers ;
- La refondation des modèles économiques de l'autonomie et de la petite enfance, pour garantir leur viabilité et leur accessibilité ;
- Une politique active d'attractivité et d'inclusion, pour faire des SAP un secteur d'avenir, capable d'absorber, d'accompagner et de valoriser les parcours professionnels de demain.

À ces trois piliers s'ajoutent des leviers d'action concrets que la FESP est prête à activer avec ses partenaires :

- La création d'un Observatoire des dynamiques territoriales ;
- Le lancement du programme SAP & Tech ;
- Le déploiement d'un label "Entreprise inclusive" ;
- La mise en place d'un programme de mentorat inter-entreprises.

La FESP et ses adhérents prennent leurs responsabilités. Ils construisent, innovent, s'engagent. À l'État maintenant de faire le choix du long terme.

Ce secteur n'est pas une charge. Il est un levier de cohésion, de croissance, de dignité. Il mérite un cap clair et une politique assumée.

L'ÉVOLUTION DU MÉTIER DES SERVICES À LA PERSONNE EN FRANCE DEPUIS L'ADOPTION DE LA LOI BORLOO EN 2005



